



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 59/2015  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 03

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 02 JUIN 2015  
Affiché le : 02 JUIN 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2015

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAINÉ, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, LE GUIRIEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, MARTIN, GARBIN.

**ABSENT** : M. LACLAU

**PROCURATIONS**

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
Mme SUZE	à	Mme GIOIA-MASSOT

**SECRETARE** : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : URBANISME - AUAT - Reconduction de la convention cadre du 3 mai 2005 - attribution de subvention**

En application de la convention-cadre signée entre la Ville d'Aussonne et l'AUAT le 3 mai 2005 ayant pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle de la Ville d'Aussonne est déterminé au regard du programme général mutualisé d'activités de l'AUAT, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le montant de la subvention attribué à l'AUAT pour l'année 2015 s'élève à 4 000 € au regard du programme de travail et du budget prévisionnel de l'AUAT.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°11 à la convention-cadre du 3 mai 2005.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°11 à la convention-cadre du 3 mai 2005.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 30 juin 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

